

# **CENTRE SOCIAL RURAL DU THELLE BRAY**

Association Loi 1901  
231, rue du Général Leclerc  
BP 30  
60390 Auneuil

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2013

**Audit Conseil Expertise, SA**  
*Membre de PKF International*  
Commissaire aux Comptes  
17, boulevard Augustin Cieussa  
13007 Marseille

101, rue de Miromesnil  
75008 Paris

**Audit Conseil Expertise, SA**  
*Membre de PKF International*  
Commissaire aux Comptes  
17, boulevard Augustin Cieussa  
13007 Marseille

101, rue de Miromesnil  
75008 Paris

**CENTRE SOCIAL RURAL DU THELLE BRAY**

Association Loi 1901  
231, rue du Général Leclerc  
BP 30  
60390 Auneuil

**Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels  
Exercice clos le 31 décembre 2013**

Aux membres de l'Association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels du Centre Social Rural du Thelle Bray, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**1. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

## **2. Justification de nos appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

## **3. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier présenté et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 05 juin 2014

**AUDIT CONSEIL EXPERTISE, S.A**  
**Commissaire aux comptes**



**Guy CASTINEL**

**BILAN**  
au 31/12/2013

<b>ACTIF</b>	<b>EXERCICE N</b>			<b>EXERCICE</b>
	<b>Brut</b>	<b>Amort/Dépréci</b>	<b>Net</b>	<b>N-1</b>
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>13 011,82</b>	<b>10 340,10</b>	<b>2 671,72</b>	<b>1 441,91</b>
FRAIS D'ETABLISSEMENTS				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	13 011,82	10 340,10	2 671,72	1 441,91
IMMOBILISATION INCORPORELLES EN COURS				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>108 604,05</b>	<b>88 333,79</b>	<b>20 270,26</b>	<b>14 414,02</b>
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INST. TECHN. MAT ET OUTILL	25 687,27	19 159,66	6 527,61	1 379,79
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	82 916,78	69 174,13	13 742,65	13 034,23
IMMO. CORPO. EN COURS				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>352,50</b>		<b>352,50</b>	<b>352,50</b>
PARTICIPATIONS/CREANCES RATT. A DES PART.				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	352,50		352,50	352,50
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b> I	<b>121 968,37</b>	<b>98 673,89</b>	<b>23 294,48</b>	<b>16 208,43</b>
COMPTES DE LIAISON (1)				
<b>TOTAL</b> II				
<b>STOCKS ET ENCOURS</b>				
MAT. PREM. ET FOURNITURES				
AUTRES APPROVISIONNEMENTS				
EN COURS DE PRODUCTION (BIENS ET SERV.)				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
AV. ET ACOMPTES VERS/CD				
<b>CREANCES</b>	<b>188 881,98</b>	<b>8 131,39</b>	<b>180 750,59</b>	<b>172 631,33</b>
CREANCES REDEVABLES ET CPTES RAT	188 445,24	8 131,39	180 313,85	143 716,93
AUTRES CREANCES	436,74		436,74	28 914,40
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEM.</b>				
DISPONIBILITES	218 949,03		218 949,03	199 933,35
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 068,07		1 068,07	1 015,13
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b> III	<b>408 899,08</b>	<b>8 131,39</b>	<b>400 767,69</b>	<b>373 579,81</b>
CHARGES A REPARTIR SUR PLUS.EX. IV				
PRIMES DE REMB. DES OBLIGATIONS V				
ECART DE CONVERSION ACTIF VI				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>530 867,45</b>	<b>106 805,28</b>	<b>424 062,17</b>	<b>389 788,24</b>

**BILAN**  
au 31/12/2013

<b><u>PASSIF</u></b>	EXERCICE N	EXERCICE N-1
<b>FONDS PROPRES</b>		
FONDS ASSOC. SANS DROIT DE REP		
FONDS ASSOC. AVEC DROIT DE REP		
DONTS ET LEGS		
SUBVENT. D'INVESTISSEMENT /BIENS RENOUV.		
RESERVES	39 650,26	26 272,33
EXCEDENT AFFECTES A L'INVESTISSEMENT		
RESERVES DE COMPENSATION		
EXCED. AFFEC.COUVERT. BESOIN FDS ROULEMENT		
AUTRES RESERVES	7 622,45	7 622,45
REPORT A NOUVEAU		
REPORT A NOUVEAU (gestion non contrôlée par les fi	32 421,86	25 755,83
DEPENSES REFUSEE /AUTORIT TARIFCAT.		
RESULTAT S/CONTRÔLE DE TIERS FINANCEURS		
DEP.NON OPPOSABLES AUX TIERS FINANCEURS		
RESULTAT DE L'EXERCICE	12 283,38	20 043,96
SUBVENT. D'INVESTISSEMENT /BIENS NON RENOUV.	15 413,26	23 122,61
PROVISIONS REGLEMENTEES		
COUVERTURE BESOIN EN FDS DE ROULEMENT		
AMORT.DEROGAT. PROV. /RENOUVELL. IMMOB.		
RESERVES PLUS-VALUES NETTES D'ACTIF		
IMMOBILISATION GREVE DE DROITS		
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b> I	<b>107 391,21</b>	<b>102 817,18</b>
COMPTES DE LIAISON		
<b>TOTAL</b> II		
PROVISIONS POUR RISQUES	64 228,32	37 397,32
PROVISIONS POUR CHARGES		
FONDS DEDIES	41 989,36	28 750,00
<b>TOTAL</b> III	<b>106 217,68</b>	<b>66 147,32</b>
<b>DETTES</b>		
EMPR. & DETTES AUPR. ETAB. CREDIT		
EMPRUNTS ET DETTES FI. DIVERSES		
AVANCES ET ACOMPTES RECUS/CDES		
REDEVABLES CREDITEURS		
DETTES FRS ET CPTES RATTACHES	55 765,19	40 365,11
DETTES FISCALES ET SOCIALES	135 751,59	161 718,13
DETTES SUR IMMO ET CPTES RATT.		
AUTRES DETTES		3 727,00
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	18 936,50	15 013,50
<b>TOTAL</b> IV	<b>210 453,28</b>	<b>220 823,74</b>
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (4)		
<b>TOTAL</b> V		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>424 062,17</b>	<b>389 788,24</b>



## C.S.R. DU THELLE BRAY

**RESULTAT**  
au 31/12/2013

<b><u>CHARGES</u></b>	<b>EXERCICE N</b>	<b>EXERCICE N-1</b>
	<b>Total</b>	<b>Total</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
ACHATS DE MARCHANDISES		
VARIATION DE STOCK		
ACHATS MAT. 1ERE AUTRES APPRO.		
VARIATION DE STOCK		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXT.	275 267,56	271 102,71
IMPOTS TAXES ET VERS. ASSIMILE	29 394,33	25 482,05
SALAIRES ET TRAITEMENTS	408 192,93	420 600,81
CHARGES SOCIALES	139 229,66	144 116,12
DOTATION AUX AMORT. ET PROV.		
/IMMO : DOT. AUX AMORT.	7 188,51	5 520,09
/IMMO : DOT. AUX PROV.		
/ACTIF CIRC. : DOT. AUX PROV.	8 131,39	327,00
RISQUES & CHARGES : DOT. PROV	26 831,00	29 710,00
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'AS		
AUTRES CHARGES	4 849,95	2 812,56
<b>TOTAL CHARGES EXPLOITATION (1)</b>	<b>899 085,33</b>	<b>899 671,34</b>
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)</b>		
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
DOTATION AUX AMORT. ET PROV.		
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES		
DIFF. NEGATIVES DE CHANGE		
CHARGES NETTES SUR CESSIONS VM		
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
SUR OPERATIONS DE GESTION	4 106,63	2 110,57
SUR OPERATIONS EN CAPITAL		
DOTATION AUX PROV. REGLEMENTEE		
DOTATION AUX AMORT. EXCEPTION.		
DOT. AUX PROV. REGLEM. STOCKS		
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (4)</b>	<b>4 106,63</b>	<b>2 110,57</b>
<b>PARTICIPATION DES SALAIRES RESSOURCES AFFECTEES (5)</b>	<b>13 239,36</b>	
<b>IMPOTS SUR LES SOCIETES (6)</b>		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>916 431,32</b>	<b>901 781,91</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = BENEFICE</b>	<b>12 283,38</b>	<b>20 043,96</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>928 714,70</b>	<b>921 825,87</b>

## C.S.R. DU THELLE BRAY

**RESULTAT**  
au 31/12/2013

<b><u>PRODUITS</u></b>	<b>EXERCICE N</b>	<b>EXERCICE N-1</b>
	<b>Total</b>	<b>Total</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION :</b> VENTES DE MARCHANDISES PRESTATIONS SERVICES	249 737,77	247 446,35
<b>SOUS-TOTAL A</b>	<b>249 737,77</b>	<b>247 446,35</b>
PRODUCTION STOCKEE PRODUCTION IMMOBILISEE SUBVENTIONS D'EXPLOITATION REPRISES/PROV. TRANS. DE CHAR COLLECTES COTISATIONS AUTRES PRODUITS	645 340,89 20 875,67 1 422,32 195,00	557 233,65 7 928,62 4 702,04 230,00
<b>SOUS-TOTAL B</b>	<b>667 833,88</b>	<b>570 094,31</b>
<b>TOTAL PRODUITS EXPLOITATION (1)</b>	<b>917 571,65</b>	<b>817 540,66</b>
<b>QUOTES-PARTS DE RESULTAT/OPER. FAITES EN COMMUN (2)</b>		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b> DE PARTICIPATION D'AUTRES VMP ET CREANCES AUTRES INTERETS ET PROD. ASSIM REPRISES/PROV. TRANSFERT DE CHARGES DIFF. POSITIVES DE CHANGES PRODUITS NETS SUR CESSION VMP	1 710,78	1 922,48
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (3)</b>	<b>1 710,78</b>	<b>1 922,48</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b> SUR OPERATIONS DE GESTION SUR OPERATIONS EN CAPITAL REPRISES/PROV. TRANSFERT DE CHARGES	1 722,92 7 709,35	94 714,99 7 647,74
<b>TOTAL PDTS EXCEPTIONNELS (4)</b>	<b>9 432,27</b>	<b>102 362,73</b>
Reprise des ressour non utilisées des ex ant		
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>928 714,70</b>	<b>921 825,87</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = PERTE</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>928 714,70</b>	<b>921 825,87</b>

## ANNEXE 2013

Annexe au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2013 dont le total est de **424 062.17 €** et au compte de résultat dont le total est de **928 714.70 €** et dégageant un excédent de **12 283.38 €**.

L'exercice social a une durée de douze mois, correspondant à l'année civile et couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2013.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels établis au titre de l'exercice 2013.

### I – FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits marquants au cours de l'exercice sont :

- 2<sup>ème</sup> année de fonctionnement en autonomie complète, avec prise en charge complète de la fonction paie : achat logiciel, formation à son utilisation,
- Elargissement de la convention APVE au territoire de Méru avec embauche d'une nouvelle animatrice locale d'insertion à temps partiel sur ce secteur ; et reprise du poste de l'animateur local d'insertion pour les secteurs de Noailles et Neuilly en Thelle en anticipation de la fermeture définitive du CSR du Pays de Thelle (Noailles),
- Dans le même ordre d'idée, et pour garantir le maintien du service sur ce territoire, reprise du poste de visiteur de convivialité sur le secteur de Noailles : nouvelle embauche,
- Mise en place des TAP sur la commune de Villers St Barthélémy et réflexion en cours sur leur organisation à Auneuil à la rentrée 2014,
- Dénonciation par la commune de Villotran de la convention de partenariat : ALSH et accueils périscolaire,
- Délibération de la commune du Mesnil Théribus (fin décembre 2013) pour réduction du soutien financier aux activités : maintien du financement du pilotage, des accueils périscolaires et mise à disposition de personnel et dénonciation de l'aide accordée à l'épicerie solidaire et aux ALSH,
- Délais de 6 mois demandé au financeurs (FNADT et FEDER) pour la finalisation du projet épicerie en ligne au 30/06/2014.

### II – PRINCIPES – REGLES ET METHODES COMPTABLES

#### II – 1. Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence du plan comptable général.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- Continuité d'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été établie par référence à la méthode dite des coûts historiques.



## II – 2. Principes comptables

Les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes annuels sont conformes aux dispositions prévues par le Code de Commerce, par le Plan Comptable Général (CRC n°99-01 du 16 février 1999 et CRC n° 99-03 du 29 avril 1999) et pour les particularités liées à l'activité de Centre Social, les dispositions particulières du plan comptable des Centres Sociaux de 1984 adapté en 1999.

## II – 3. Changement de méthode.

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

## II – 4. Informations complémentaires pour donner une image fidèle.

### 1-Immobilisations incorporelles et corporelles.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le plan suivant:

- Immobilisations incorporelles	- durée : 12 mois	- mode: Linéaire
- Installations générales	- durée : 5 à 10 ans	- mode: Linéaire
- Agencements divers	- durée : 5 à 10 ans	- mode: Linéaire
- Matériel de transport	- durée : 5 ans	- mode: Linéaire
- Matériel de bureau	- durée : 5 ans	- mode: Linéaire
- Matériel informatique	- durée : 3 ans	- mode: Linéaire
- Mobilier	- durée : 5 à 10 ans	- mode: Linéaire
- Matériel d'activité	- durée : 5 ans	- mode: Linéaire

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

### 2-Créances et dettes.

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 3- Subventions.

Les subventions inscrites au bilan sont représentatives de subventions d'investissements destinées au financement de biens immobilisés nécessaires à l'exploitation. Conformément aux dispositions du plan comptable, elles sont rapportées au compte de résultat au rythme des amortissements des biens ainsi concernés.

**4- Notion de résultat courant et exceptionnel.**

Les éléments des activités ordinaires même exceptionnels par leur fréquence ou leur montant sont compris dans le résultat courant. Seuls les éléments ne se rapportant pas aux activités ordinaires de l'entreprise ont été comptabilisés dans le résultat exceptionnel.

La règle CNAF nous oblige à utiliser le compte 67188....pour tous les écarts de règlement au lieu du compte 6580000 qui irait en résultat courant.

**5- Tableau récapitulatif de la variation des Fonds associatifs.**

LIBELLES COMPTES	SOLDE D'OUVERTURE AU 01/01/2013	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	SOLDE DE CLÔTURE AU 31/12/2013
FONDS ASSOCIATIF AVEC DROIT DE REPRISE				
FONDS ASSOCIATIF SANS DROIT DE REPRISE				
RESERVES LEGALES				
AUTRES RESERVES	7 622.45			7 622.45
LEG ET DONATION				
RESERVES DE TRESORERIE	26 272.33			26 272.33
RESERVES SUR INVESTISSEMENTS	0	4 550.88		4 550.88
RESERVES POUR SURCOUT D'EXPLOITATION	0	8 827.05		8 827.05
REPORT A NOUVEAU	25755.83	6 666.03	-	32 421.86
RESULTAT SOUS CONTRÔLE TIERS FINANCEUR(1)				
DÉPENSES REFUSEES SAAD				
RESULTAT DE L'EXERCICE	20 043.96	12 283.38	20 043.96	12 283.38
RESULTAT DE L'EXERCICE SAAD (1)				
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	23 122.61		7 709.35	15 413.26
RESERVES REGLEMENTEES				
<b>TOTAL</b>	<b>102 817.17</b>	<b>32 327.34</b>	<b>27 753.31</b>	<b>107 391.21</b>

## II – 5. Règles de comptabilisation des financements non utilisés à la clôture de l'exercice.

- Financement non utilisés à la clôture servant à financer des charges sans affectation précise : à mettre en Produits constatés d'avance ;
- Financement non utilisés à la clôture servant à financer des charges avec affectation précise : à mettre en fonds dédiés ;
- Financement non utilisés à la clôture servant à financer des immobilisations sans affectation précise : à mettre en subvention d'investissements ;
- Financement non utilisés à la clôture servant à financer des immobilisations avec affectation précise : à mettre en subvention d'investissements.

## III – COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

### III - 1 Notes au bilan :

- Immobilisations incorporelles et corporelles

IMMOBILISATIONS	Valeur brute 2012	Augmentations	Diminutions	Valeur brute 2013
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>10 054.82</b>	<b>2 957.00</b>	<b>0,0</b>	<b>13 011.82</b>
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,0
Conces., brevets, licences	10 054.82	2 957.00	0,00	13 011.82
Conces., brevets, licen. format	0,00	0,00	0,00	0,0
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>97 286,49</b>	<b>11 317,56</b>	<b>0,0</b>	<b>108 604.05</b>
Matériel subventionné	3 292,88	0,00	0,00	3 292,88
Matériel d'activité	14 028,09	5 915.63	0,00	19 943.72
Matériels communs	1 651,67	799,00	0,00	2 450.67
Matériel animation globale	0,00	0,00	0,00	0,0
Installations, agencements	17 486.19	2 057.54	0,00	19 543.73
Matériel de transport	22 995,60	0,00	0,00	22 995,60
Mat. bureau, informatique	26 019.17	2038.51	0,00	28 057.68
Materiel Audiovisuel	0,00	0,00	0,00	0,0
Mobilier	11 812,89	506,88	0,00	12 319,77
<b>Immobilisations Financières</b>	<b>352,50</b>	<b>0,00</b>	<b>0,0</b>	<b>352,50</b>
Participations évaluées par mise en	0,00	0,00	0,00	0,0
Autres participations	352,50	0,00	0,00	352,50
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,0
Prêts et autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,0
Autres	0,00	0,00	0,00	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>107 693,81</b>	<b>14 274,56</b>	<b>0,0</b>	<b>121 968.37</b>

Les nouvelles règles sur les actifs (règlement CRC n°2002-10 et n°2004-06) ont bien été prises en comptes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et il n'y a eu aucun impact sur les fonds associatifs.

L'établissement bénéficie des règles de simplification offertes aux « PME » pour les biens non décomposables.

## Commentaires

- **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les mouvements réalisés au cours de l'exercice concernent l'achat d'une vitrine extérieure, d'un PC munis du logiciel de comptabilité Cloé et du module immobilisation, d'un antivirus, du logiciel EBP, ainsi que de l'équipement pour l'épicerie solidaire (congélateurs, agencement de la réserve).

- **Amortissements**

AMORTISSEMENTS	Amortis. 2012	Dotations	Reprises	Amortis.2012
<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>8 612,91</b>	<b>1 727,19</b>	<b>0,00</b>	<b>10 340,10</b>
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,0
Conces., brevets, licences	8 612,91	1 727,19	0,00	10 340,10
Conces., brevets, licen. format	0,00	0,00	0,00	0,0
<b>Immobilisations Corporelles</b>	<b>82 872,47</b>	<b>5 461,32</b>	<b>0,0</b>	<b>88 333,79</b>
Matériel subventionné	2 534,33	328,70	0,00	2 863,03
Matériel d'activité	13 406,85	1 151,86	0,00	14 558,71
Matériel animation globale	0,00	0,00	0,00	0,0
Matériels communs	1 651,67	86,25	0,00	1 737,92
Installations, agencements	14 777,34	1 145,30	0,00	15 922,64
Matériel de transport	22 995,60	0,00	0,00	22 995,60
Mat. bureau, informatique	24 494,37	1 484,52	0,00	25 978,89
Mat. Audiovisuel	0,00	0,00	0,00	0,0
Mobilier	3 012,31	1264,69	0,00	4 277,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>91 485,38</b>	<b>7 188,51</b>	<b>0,0</b>	<b>98 673,89</b>

Ventilation des dotations aux amortissements	Amortissements			Amort. dérogatoires		
	Immobilisations amortissables	Linéaires	Dégressifs	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'étab. R&D						
A. immo. incorpo.		1 727,19				
<b>Immo. incorpo.</b>		<b>1727,19</b>				
Terrains						
Const. /sol propre						
Const. /sol d'autrui						
Constr. installations générales						
agencts						
Instal. tech. mat. & outil. indust.		1 566,81				
Instal. générales		1 145,30				
Mat. de transport		0,00				
Mat. de bureau		1 484,52				
Mobilier		1 264,69				
Emballages récup.						
<b>Immo. corporelles</b>		<b>5 461,32</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>7 188,51</b>				



- **Etats des créances et des dettes :**

<b>Créances</b>	<b>Mont. brut</b>	<b>A 1 an au +</b>	<b>Plus 1 an</b>		
Créances rattachées à des participations	0,00	0,00			
Prêts	0,00	0,00			
Autres immobilisations financières	0,00	0,00			
Clients douteux litigieux	8 131,39	8 131,39			
Autres créances clients (1)	180 313,85	180 313,85			
Créances représ. de titres prêtés	0,00	0,00			
Personnel et comptes rattachés	314,55	314,55			
S.S. et autres organismes sociaux	0,00	0,00			
Autres impôts, taxes et versements assimilés	0,00	0,00			
Divers	0,00	0,00			
Groupe et associés	0,00	0,00			
Débiteurs divers	122,19	122,19			
Charges constatées d'avance	1 068,07	1 068,07			
<b>Etat des créances</b>	<b>189 950,05</b>	<b>189 950,05</b>			

  

<b>Dettes</b>	<b>Mont. brut</b>	<b>A 1 an au +</b>	<b>+ d'1 an</b>	<b>+5 ans</b>
Emp. oblig. convertibles	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00
Emp. & det. auprès ets de crédit	0,00	0,00	0,00	0,00
à 1 an max. à l'origine	0,00	0,00	0,00	0,00
à plus de 1 an à l'origine	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts et dettes financ. Divers	0,00	0,00	0,00	0,00
Fournisseurs et comptes rattachés	55 765,19	55 765,19	0,00	0,00
Personnel et comptes rattachés	70 361,64	70 361,64	0,00	0,00
S.S. et autres organismes sociaux	56 788,47	56 788,47	0,00	0,00
Etats et autres collect. publiques	8 601,48	8 601,48	0,00	0,00
Autres impôts, taxes et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes sur immob. et cptes ratt.	0,00	0,00	0,00	0,00
Groupe et associés	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres dettes	0,00	0,00	0,00	0,00
Produits constatés d'avance	18 936,50	18 936,50	0,00	0,00
<b>Etats des dettes</b>	<b>210 453,28</b>	<b>210 453,28</b>	<b>0,0</b>	<b>0,00</b>

(1) Créances usagers, collectivités et partenaires.

- **Etats des provisions :**

Provisions	A l'ouvert,	Augment, <sup>o</sup>	Diminut <sup>o</sup>	A la clôture
<b>Provisions réglementées</b>				
Pour litiges	7 589,32	0	0	7 589,32
Pour pertes sur marché à terme				
Pour amendes & pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions & obligations	29 808,00	11 831,00		41 639,00
Pour impôts				
Pour renouvel. des immob <sup>o</sup> .				
Pour grosses réparations				
Autres provisions	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
<b>Prov. Pr risques &amp; charges</b>	<b>37 397,32</b>	<b>26 831,00</b>	<b>0,00</b>	<b>64 228,32</b>
Immob. incorporelles				
Immob. corporelles				
Immob. titres équivalence				
Immob titres de particip.				
Immob. financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients	327,00	8 131,39	327,00	8 131,39
Autres pour dépréciation	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Prov. pour dépréciation</b>	<b>327,00</b>	<b>8 131,39</b>	<b>327,00</b>	<b>8 131,39</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>37 724,32</b>	<b>34 962,39</b>	<b>327,00</b>	<b>72 359,71</b>
dont dotations et reprises - d'exploitation		34 962,39	327,00	
- financières				
- exceptionnelles				
Titres mis en équivalence				

### Commentaires

#### Provisions pour retraite

La convention collective SNAECSO appliquée dans l'association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière en fonction de l'ancienneté de la personne dans l'association.

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève à 41 639.00€. Ce montant tient compte d'un taux d'évolution des rémunérations de 2,5%, d'une actualisation de 3% et de charges patronales de 40%.

#### Augmentations :

- provision retraite pour 29 808,00 €
- Actualisation de la provision retraite : 11 831.00 €
- Provision déménagement construction : 15 000.00 €
- Provision pour créances douteuses : 8 131.39 €

#### Diminutions :

- Reprise de provisions constituée en 2012 pour créances douteuses : 327,00 €

- **Détail des fonds dédiés :**

Fonds dédiés	A l'ouvert.	Augment.°	Diminut°	A la clôture
Fonds dédiés	28 750,00	0,00	0,00	28 750,00
Fonds Dédiés APVE	0,00	13 239,36	0,00	13 239,36
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>28 750,00</b>	<b>13 239,36</b>	<b>0,00</b>	<b>41 989,36</b>

Les fonds dédiés constitués en 2009 pour un montant de **20 750 €**, dont **12 000 €** pour l'aménagement des locaux. Les fonds dédiés constitués en 2010 pour un montant de 8 000 € pour sortie du réseau ADCSRO. Le total des fonds dédiés s'élevant ainsi à un montant de **28 750,00 €**.

Les fonds dédiés constitués en 2013 pour un montant de 13 239,36 € pour un aménagement de locaux du service insertion.

- **Détail des charges et produits constatés d'avance:**

Produits constatés d'avance	Montant
Collège Auneuil hip hop 2014	800,00
Région répat épicerie 2014	2 625,00
Communes répartition atelier 2014	2 535,00
Région emploi solidaire Nos 2014	700,00
Usagers Atelier Hip Hop 2014	415,00
Usagers Danse Afro 2014	669,00
Usager Speedminton 2014	730,50
Usagers Musique 2014	7 251,00
Usagers Scrapbooking 2014	1 348,00
Usagers Art Floral 2014	807,00
Usagers Atelier Cartonnage 2014	361,00
Usagers Atelier Cours d'Anglais 2014	214,00
Usagers Atelier informatique 2014	83,00
Usagers Atelier Maninails 2014	182,00
Usagers Atelier tricot St Martin 2014	216,00
<b>TOTAL</b>	<b>18 936,50</b>

Charges constatés d'avance	Montant
Certificat certinomis 2014	41,86
Certificat Certinomis 2015	34,88
Kasperky antivirus 2 <sup>ème</sup> année	25,45
Abonnement Boite postale	77,74
Orange Abonnement 2014	118,14
UFVC déjeups Rochat 2014	770,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 068,07</b>

- **Dettes financières**

Néant

- **Effectif moyen**

Le Centre Social Rural de Thelle Bray a employé en moyenne 26 salariés mensuels sur 2013 dont 3 cadres et 23 non cadres.

**III – 2 Notes au compte de résultat****Résultat exceptionnel**

	<b>Produits</b>	<b>Charges</b>
Régul arrondi		0.01
Ecart de règlement		0.04
Régul CDP Gignon 2012		2561.66
Régul Cotis MSA 2012		160.82
Régul Lutte isolement Gignon 2012		186.17
Perte Région SRE 2012		384.48
Perte Client Dormeval 2011		208.68
Perte Client Paquette 2011		69.94
Perte Pégase loco 2011		150.00
Regul PS Caf 2012 Villers		5.25
Régul PS Caf 2012 Mesnil		29.92
Régul PC Caf 2012 auteuil		80.94
Régul PC Caf 2012 Auneuil		240.69
Régul PC Caf 2012 Mesnil		14.91
Régul CC Cht		13.12
Quote-part de subvention d'investissement	7 709.35	
Règlement Usagers année antérieure	111,50	
Régul CCMO 2012	74,84	
Régul MSA Subv ALSH	70,12	
Régul CAF Ps Pilotage 2012	608,78	
Régul CAC 2012	791,22	
Annul facture Champigny sport	59,00	
Annul frais sur ticket service	3,35	
Régul MSA 2012	0,03	
Régul CG Matos Speed 2012	1,00	
Ecart de règlement usagers	1,54	
Régul prime groupama	1,54	
<b>Total</b>	<b>9 432.27</b>	<b>4 106.63</b>

**IV – ENGAGEMENT FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS**

- Aucun engagement financier,
- Mention des trois plus fortes rémunérations des cadres dirigeants (art 20 du titre IV de la loi sur le volontariat associatif à engagement éducatif). Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle,
- Honoraires : Pour l'exercice 2013, le montant des honoraires du Commissaires aux comptes se montent à 3 600 €.



# **CENTRE SOCIAL RURAL DU THELLE BRAY**

Association Loi 1901  
231, rue du Général Leclerc  
BP 30  
60390 Auneuil

## **Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

**Audit Conseil Expertise, SA**  
*Membre de PKF International*  
Commissaire aux Comptes  
17, boulevard Augustin Cieussa  
13007 Marseille

101, rue de Miromesnil  
75008 Paris

**Audit Conseil Expertise, SA**  
Membre de PKF International  
Commissaire aux Comptes  
17, boulevard Augustin Cieussa  
13007 Marseille

101, rue de Miromesnil  
75008 Paris

**CENTRE SOCIAL RURAL DU THELLE BRAY**

Association Loi 1901  
231, rue du Général Leclerc  
BP 30  
60390 Auneuil

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Aux membres de l'Association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 5 juin 2014

**AUDIT CONSEIL EXPERTISE, S.A**  
Commissaire aux comptes

  

---

Guy CASTINEL